

# ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**XIII<sup>e</sup> Législature**

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Séance du jeudi 16 février 2012

## Articles, amendements et annexes





# 129<sup>e</sup> séance

## Annexes

### DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2012, transmise par M. le président du Sénat, une proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

Cette proposition de loi, n° 4366, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2012, de M. Pierre Morel-A-L'Huissier, un rapport, n° 4365, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

### DÉPÔT DE RAPPORTS D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2012, de MM. Claude Goasguen et Christophe Sirugue, un rapport d'information n° 4363, déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la mise en œuvre des conclusions du rapport d'information (n° 3524) du 9 juin 2011 sur l'évaluation de l'aide médicale de l'État.

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 16 février 2012, de MM. Philippe Cochet et Marc Dolez, un rapport d'information n° 4364, déposé en application de l'article 146-3 du règlement, par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'évaluation des incidences de la Stratégie de Lisbonne sur l'économie française.

### CONVOCATION DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence, constituée conformément à l'article 47 du Règlement, est convoquée pour le **mardi 21 février 2012 à 10 heures** dans les salons de la Présidence.

